ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 58125

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation du nombre de cambriolages de août 2008 à juillet 2009. En effet, selon le rapport de l'Observatoire national de la délinquance, la hausse du nombre de cambriolages de locaux d'habitations principales entre août 2008 et juillet 2009 s'élève à près de 12 % sur douze mois en France. En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour lutter contre les cambriolages.

Texte de la réponse

Après la publication par l'Observatoire national de la délinquance d'un bilan faisant état, notamment, d'une forte hausse des cambriolages, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a convoqué, le 1er septembre, tous les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie. Le ministre, qui a fixé à cette occasion des objectifs précis de lutte contre la délinquance, a notamment demandé une mobilisation renforcée dans la lutte contre les cambriolages, qui constituent une forme particulièrement inacceptable et traumatisante de délinquance. Une cellule anticambriolages, composée de policiers et de gendarmes, est créée dans chaque département. Des cellules anticambriolages seront également mises en place au niveau régional partout où le phénomène touche plusieurs départements ou relève de la criminalité organisée. Sous l'autorité du préfet de police, l'agglomération parisienne est également dotée d'une telle structure. Au niveau national, une cellule d'analyse opérationnelle assurera un suivi spécifique des résultats obtenus. Les moyens de la police technique et scientifique seront systématiquement mis en oeuvre pour accroître l'efficacité des enquêtes. Par le recueil, l'analyse et l'échange d'informations, par les opérations coordonnées de surveillance qu'elles proposeront, ainsi que par leur soutien aux investigations, les cellules anticambriolages permettront de renforcer la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité intérieure dans ce domaine. Elles doivent également contribuer à redynamiser les actions de prévention et de sensibilisation. Les référents sûreté de la police et de la gendarmerie sont à la disposition des particuliers et des professionnels (commerçants, artisans, chefs d'entreprise) pour établir des diagnostics de sécurité et les conseiller pour se prémunir des cambriolages. Parallèlement, la gendarmerie nationale reste activement mobilisée dans la lutte contre les vols par effraction, en déployant chaque fois que nécessaire, par une action pouvant être conduite au niveau régional et dans les secteurs les plus sensibles, des renforts de gendarmes mobiles et de réservistes opérationnels. Par ailleurs, l'opération « tranquillité vacances », menée jusqu'à présent chaque été sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les communes, les polices municipales et les bailleurs sociaux, pour prévenir les cambriolages et les intrusions dans les domiciles durant les congés, sera dorénavant mise en oeuvre à chaque période de congés scolaires. L'ensemble de ces actions doit permettre d'endiguer rapidement l'augmentation des cambriolages et d'en réduire à nouveau rapidement le nombre.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE58125

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58125
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8445
Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10700